

# ASSOCIATIONS

## COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(Document téléchargeable sur [www.vitrolles13.fr](http://www.vitrolles13.fr))

### Remplir un compte-rendu financier pour chaque projet ou manifestation subventionné en 2018

(arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 2 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

**à retourner à la Direction de la Vie Associative et Participation Citoyenne**

**avant le 9 janvier 2019**

***Pour une manifestation ou un  
projet subventionné en 2018  
et renouvelé en 2019***

**avant le 30 juin 2019**

***Pour une manifestation ou un  
projet subventionné en 2018  
et non renouvelé en 2019***

**Renseignements : 04 42 77 63 53**

**Adresse** : Direction Vie Associative et Participation Citoyenne- 101 avenue Jean Monnet – 13127 VITROLLES

**Adresse Postale** : Direction Vie Associative et Participation Citoyenne– Hôtel de Ville – B.P. 30102 - 13743  
VITROLLES CEDEX

**Courriel** : [dqavcdu.dvapc@ville-vitrolles13.fr](mailto:dqavcdu.dvapc@ville-vitrolles13.fr)

**Site Internet** : <http://www.vitrolles13.fr/> (document téléchargeable)



## 2. Tableau de synthèse

Exercice 20

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 – Achat</b>				<b>70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				<b>74- Subventions d'exploitation</b>			
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
<b>61 - Services extérieurs</b>				-			
Locations immobilières et mobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				Intercommunalité(s) : EPCI			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - Impôts et taxes</b>				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
<b>64- Charges de personnel</b>				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>				<b>78 – Reports</b> ressources non utilisées d'opérations antérieures			
<b>68- Dotation aux amortissements</b>							
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources propres affectées à l'action</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>				<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
860-Secours en nature				870-Bénévolat			
861-Mise à disposition gratuite de biens et services				871-Prestations en nature			
864-Personnel bénévole				875-Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			
<p><b>La subvention de.....€ représente .....% du total des produits :</b>  (montant attribué/total des produits) x 100.</p>							

Montant : ne pas indiquer les centimes d'euros.

Subventions d'exploitation : l'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

EPCI : Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ( Métropole Aix Marseille Provence...)

### 3. Données chiffrées : Annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées au projet subventionné (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc...) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel du projet et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom).....

représentant(e) légal(e) de l'association.....

**Certifie exactes les informations du présent compte rendu.**

Fait, le ..... à .....

**Signature**

-----  
Contributions volontaires :

*Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.*

**Voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »**